

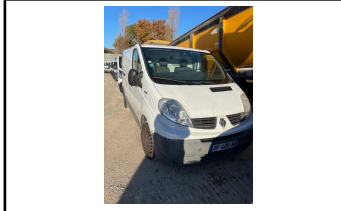
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
CATALOGUE


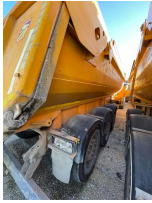

Vente du mardi 06 février 2024 à 10:00

**Lieu : AIX MIRABEAU ENCHERES 321 AVENUE JEAN MONNET 13170 LES
DENNES MIDAREAU**






Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.






Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.






N° Lot	J	Description	
1		<p>● Un véhicule Renault Trafic immatriculé DF-485-AA le 16/04/2014. Reçu l'original de la carte grise toujours au nom de DIAC Location. 7 CV Diesel. 280479 kms. BM 6 vitesses. 1 clé Pare-brise et rétros en bon état. 3 places. Pneus en bon état.</p>	
2		<p>● Un véhicule Renault Kangoo immatriculé EE-517-CX le 22/07/2016 La carte grise est restée au nom de Natiocredimurs. 1 clé. 5 cv Diesel 199.723 kms. BM 6 vitesses. Problème d'embrayage (pédale enfoncée) Chocs sur carrosserie sur la porte arrière. Pneus en bon état. Pare-brise et rétros en bon état.</p>	
3		<p>● Un véhicule Renault Clio de société immatriculée DS-581-XX le 30/06/2015. Reçu copie de la carte grise toujours établie au nom de DIAC LOCATION. Carte grise en DERIV VP. 6 CV Diesel. 1 clé électronique. BM 5 vitesses. Clim Pare-brise et rétros en bon état Kilométrage inconnu. Carrosserie en bon état.</p>	

N° Lot	J	Description	
4		<p>● Un véhicule Mini Clubman Cooper D immatriculé DX-082-PA le 24/11/2015. Carte grise en original. 8 CV Diesel. 2 clés. Immatriculation en VP. Boite automatique. 74.092 kms. 4 portes. Pneus état moyen.</p>	
4 B		<p>Un vehicule JEEP COMPASS immatriculé FY-738-GM le 31 /03/2021 LE Le véhicule est en bon état coté carrosserie. C'est un véhicule hybride. Il affiche 59273 kms. Nous avons récupéré 2 clés et l'original de la carte grise. C'est une boite de vitesse automatique . Il est équipé de la clim, du bluetooth et du GPS.IL a la camera de recul. Pas de roue de secours. Pare-brise et rétros en bon état. Intérieur tissu et cuir.</p>	
5		<p>● Un véhicule Renault Kangoo immatriculé EP-606-KH le 24/07/2017 Pas de carte grise remise. Le véhicule figure au fichier SIV Pneus en bon état. Choc portière arrière. 3 places. Pare choc avant refixé. Chocs sur les jantes. BM 5 vitesses Clim .104674 kms 1 clé.</p>	
6		<p>● une benne de marque FRUEHAUF immatriculée CL-416-ND LE 05/10/2012 Numero de série VFKFST4ECCAXX200 38 Tonnes Pneus etat moyens 3 essieux Recu original de la carte grise au nom d'HMTP</p>	
7		<p>● Une benne de marque FRUEHAUF immatriculée CH-532-LM le 09/07/2012 Numéro de série VFCTX38CSCS3E07072 38 Tonnes pneus etat moyen 3 essieux Original de carte grise</p>	

N° Lot	J	Description	
8		<p>● Une benne de marque FRUEHAUF immatriculée DP-143-JH le 26/02/2015 Numéro de série VFKFST4FCFAXX0261 38 Tonnes. 3 essieux. Feux arrières cassés Pneus état moyen. Reçu l'original de la carte grise au nom de HMTP Groupe.</p>	
9		<p>● Une benne de marque POMIERS immatriculée DK-944-SC le 22/07/2004 Benne pousseuse Numéro de série VF9D2D335PA687290 4 essieux Feux arrières cassés Pneus état moyen 33 tonnes Reçu l'original de la carte grise au nom d'HMTP.</p>	
9bis		<p>Une benne de marque BENALU immatriculée EV-513-ZR le 23 Mars 2018 Numéro de série VH1C3910CJ2AE1686 Carte grise en original. 3 essieux Feux arrières HS 38 Tonnes.</p>	
10		<p>● Une remorque porte char de marque CASTERA immatriculé DC-957-YN le 22/04/2004 Numéro de série VGV3SS34TEA1T0007 Reçu original de la carte grise au nom d'HMTP 3 ESSIEUX 54 Tonnes</p>	
11		<p>● Un semi-remorque benne de marque POMIERS immatriculé BY-454-BS LE 18/04/2007. Benne pousseuse. 33 tonnes 2 essieux Numéro de série VF9D2D33S06687304 Reçu l'original de la carte grise au nom d'HMTP.</p>	

N° Lot	J	Description	
12		<p>● Un camion PL de marque SCANIA P 400 immatriculé DJ-178-JV le 13/08/2014. Reçu original de la carte grise Ce camion a sa benne de marque Benalu. Numéro de série YS2P8X40009183504 Pneus moyens voire hs. Barre anti encastrement endommagée. Feux arrières cassés. Bène pousseuse. Boite automatique 310.280 kms. 1 clé.</p>	
13		<p>● Un camion de marque VOLVO 450 immatriculé DZ-713-BA le 21/01/2016 Pare-brise en bon état. Boite automatique .261.263 kms. 2 places Benne de marque Meiller. Tri benne de 2015. 3 essieux. 1 clé et 1 télécommande. Carte grise originale au nom d'HMTTP.</p>	
14		<p>● Un camion de marque SCANIA P 280 immatriculé DJ-165-JV Copie de la carte grise. Numéro de serie S2P8X4000918324 Camion benne 10 Tonnes Numéro de série de la benne 14130005 de 2014. Bi benne. 261.259 kms. Pneus en bon état. Pare-brise et rétros en bon état.</p>	
15		<p>● Un camion SCANIA immatriculé DJ-148-JV de 2014 Copie de la carte grise. Numéro de série S2P8X4000918324 Camion équipé d'une benne de marque Marrel. 372.178 kms. Boite automatique 2 places. Pare-brise et rétros en bon état. 1 clé. 1 télécommande.</p>	
15B		<p>Un tracteur routier de marque VOLVO 540 Euro 6 immatriculé ER-385-AK le 04/10/2017 Reçu original de la carte grise au nom de Lixxbail. Batterie faible 320450 kms Pneus HS. Eclat sur le pare-brise et les 2 rétros sont cassés 1 jeu de clé</p>	

N° Lot	J	Description	
16		<p>● Un véhicule Volkswagen Transporter immatriculé DN-229-MK le 26/01/2015 Calandre avant cassée Pare-brise en bon état Pneus en bon état Chocs arrières sur la porte de droite et à l'arrière du véhicule. Attelage. 160.570 kms 3 places Boite mécanique 6 vitesses. Clim Blue tooth 1 clé 1 roue de secours. Original reçu de la carte grise.</p>	
17		<p>● Un utilitaire Peugeot Partner immatriculé EG-341-XT le 22 Novembre 2016. Reçu original de la carte grise. Carrosserie très choquée. Les pneus sont HS. Porte intérieure droite démontée. BM5 vitesses. Batterie HS Kilométrage illisible. 3 places. 2 feux arrières cassés.</p>	
18		<p>● Une benne de marque Benalu immatriculée DN-737-PG le 28/01/2015. Pneus usagés Benne pousseuse 38 tonnes 3 essieux. Numéro de série VH1C39C26E1B00004 Carte grise au nom d'HMTP.</p>	
19		<p>● Une benne de marque Benalu immatriculée DL-478-RJ le 12/11/2014. L'original de la carte grise est restée au nom de la Banque Populaire Cote d'Azur mais HMTP indique l'avoir rachetée et la compte dans ses actifs. 38 Tonnes.3 essieux. Benne pousseuse. Pneus HS. Numéro de série : VH1C39C26E1B00003</p>	
19bis		<p>Une pelle à chenilles de marque VOLVO Modelé EC 300 ENL Numéro de serie VCE300EK00312451 Pelle à chenilles ou excavator Pare-brise légèrement fissuré. Pas de clé. Pas de godet. 4938 heures travaillées</p>	

N° Lot	J	Description	
19T		<p>Une pelle à chenilles de marque VOLVO Modele EC 250 ENL. Numéro de série VCEC250EC00321405 4973 heures travaillées Pas de godet Vitre cassée Pas de clé.</p>	
20		<p>Un camion porteur d'une benne de marque SCANIA immatriculée EA-354-QV le 22/03/2016. Numéro de série : YS2P8X40009205164 La carte grise originale 34 CV Diesel 357.820 Kms 2 places Pare brise et retros en bon état. Boite automatique. ClimBlue tooth. Pneus à l'état d'usage. Benne hydraulique. Original de la carte grise et 2 clés.</p>	
21		<p>Vente sur designation : Un camion SCANIA immatriculé DF-258-PG Copie de La carte grise. Il est en panne et sans roues et en partie désossé. Nous contacter pour aller sur site voir ce PL.</p>	
21 B		<p>Une remorque-magasin de marque Jaubert-Gayet immatriculée GF-858-JH le 23 /03/2022. Cette remorque est destinée à être dépliée pour tout étal de vente . Original de la carte grise , 2 clés, 1 clé rouge de déverrouillage et 6 petites clés. Cette remorque comporte une barre d'attelage. Elle mesure environ 5 mètres de long.</p>	
22		<p>Une machine haute pression pour débouchage. Il s'agit d'une machine assemblée par un professionnel sans marque et fabriquée en 2022.</p>	
23		<p>6 plateformes pour des travaux de peinture.</p>	
24		<p>1 escabeau. 4 échafaudages (4 m de hauteur et 1.50 de largeur)</p>	

N° Lot	J	Description
25		●1 rainureuse SPIT D88E 1 aspirateur AC 1600 Spit
26		●5 dérouleurs de câble (tourets) 15 tourets de câbles électriques en partie garnis I lot de 18 gaines de ventilation et environ 150 metres de chemins de rails.
27		●Un stock important de matériel électrique : Environ 2000 pièces diverses (Disjoncteurs toutes tailles, détecteur de mouvements, interrupteur, prises électriques, luminaires, globes etc....)

N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ;

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre au personnel de l'hôtel des ventes, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre d **Aix Mirabeau Encheres en cas de vente volontaire ou a SCP DE BENEDICTIS COEFFARD MAUREL EN VENTE JUDICIAIRE** ou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques et par internet est un service gracieux rendu par l'Hôtel des Ventes. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique ou réseau informatique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que la SCP soit prête à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononce du mot " **Adjugé** ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de 14.28% T.T.C sur une vente judiciaire, ces frais seront de 20 % TTC sur une vente volontaire. correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels ressortissants français et 15000€ frais et taxes compris pour les particuliers ressortissants

N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

étrangers sur justification de leur identité et de leur domicile fiscal. Les adjudications sont exprimées en euros

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accreditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIT LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désenlever sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne

N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Livraisons dans l'Union Européenne : Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

Exportations hors de l'union européenne: L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose d'un délai de 30 jours à compter de la vente pour adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur, la SCP DE BENEDICTIS COEFFARD MAUREL comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

La sortie du territoire français

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative. L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot concerné par cette disposition. Le retard ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution.

Droit de préemption

L'Etat peut exercer sur toute vente publique d'oeuvre d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la Culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'Etat dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation, l'Etat se subroge à l'adjudicataire.